

GEORGES CASTELLAN

LES BALKANS DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE FACE A LA RÉOCCUPATION DE LA RHÉNANIE (7 MARS 1936) D'APRÈS LES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS¹

Dans ses Mémoires le Général Gamelin—chef d'Etat-major général de l'Armée française—appelle la Réoccupation de la Rhénanie “le drame du 7 Mars 1936” et écrit: “Il s'agit d'une date qui doit apparaître comme fatidique et décisive dans le développement des événements¹. Comme lui la plupart des historiens considèrent volontiers que ce printemps de 1936 a marqué une des grandes césures de l'Entre-deux Guerres.

Il nous a semblé intéressant d'étudier quels ont été la place et le rôle des Balkans dans la politique française à ce moment décisif. Nous l'avons fait à partir des “Documents Diplomatiques Français” publiés par une Commission d'historiens et de diplomates auprès de notre Ministère des Affaires Etrangères. On se reportera aux volumes de la 2ème série (1936-1939) aujourd'hui complète en tomes.

Le 7 Mars 1936 le gouvernement au pouvoir en France est, depuis le 24 Janvier, le cabinet Albert Sarraut qui s'appuie sur le centre gauche mais auquel participent quelques “modérés” dont Pierre-Etienne Flandin de l'Alliance démocratique qui est ministre des affaires étrangères.

Ce dernier dans un télégramme du 10 mars au soir² s'adressait aux représentants diplomatiques français auprès des pays de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique.

Il leur demandait d'intervenir auprès des gouvernements pour attirer leur attention sur le double aspect de l'action allemande: d'une part elle affectait la sécurité de la France et celle de ses “amis dans l'Europe centrale et orientale”, d'autre part—et le ministre insistait surtout sur ce second aspect—elle remettait en question le principe de la sécurité collective.

“C'est donc le sort même de la Société des Nations qui est en jeu” soulig-

1. Sauf indication contraire toutes les références se rapportent au T. I de la collection des “Documents diplomatiques français” 2e-série-1936-1939, Paris,

2. T. I n° 372, p. 484,

nait-il. Or cette sécurité collective reposait sur la condamnation de l'agression et l'éventuelle prise de sanctions contre l'agresseur, comme cela avait été le cas dans le conflit italo-éthiopien. La France avait, le 8 mars au soir, demandé la réunion d'urgence du Conseil de la Société des Nations dans l'espoir qu'il statue dans ce sens. Mais dès le premier instant l'Angleterre avait paru hésitante. Le télégramme du Ministre se situait dans ce contexte et définissait une politique: "Dans la mesure où les gouvernements de la petite Entente et de l'Entente balkanique, par attachement pour le principe de la sécurité collective, sont entrés dans les vues britanniques lorsqu'il s'est agi du conflit italo-éthiopien, ils sont bien placés pour faire mesurer à Londres la signification qu'aurait, et les suites que comporterait une défaillance anglaise, dans les circonstances actuelles, pour le maintien de la Sécurité des Nations. Je sais que la Petite Entente examine la possibilité d'une manifestation collective. Si, comme je le souhaite, ce projet se réalise et si l'Entente balkanique adopte la même procédure, il importerait que cet aspect des questions qui vont se poser à la SDN fut particulièrement mis en lumière. J'aurai l'occasion, dès mon arrivée à Genève, de m'entretenir de l'ensemble de la situation avec les représentants de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. Une démarche de votre part n'en est pas moins indispensable, et je vous prie de vous en acquitter dans le plus bref délai, en marquant toute l'importance que le gouvernement français attache à pouvoir compter, dans la crise actuelle, sur le concours sans réserve du gouvernement (pour Prague: tchécoslovaque, pour Belgrade: yougoslave, pour Bucarest: roumain)"³.

On ne peut être plus clair: le ministre français attendait que les "amis de l'Europe centrale et orientale" fassent pression pour amener l'Angleterre à condamner l'action allemande comme ils avaient aidée en novembre 1935 à faire condamner l'Italie. Mais une différence était faite entre les Pays de la Petite Entente—Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie—dont le concours était expressément demandé, et ceux de l'Entente Balkanique—Yougoslavie, Roumanie, Grèce, Turquie—dont il était espéré.

Quelle allait être la réponse de tous ces Etats?

Dès le 7 mars dans l'après-midi Prague avait fait connaître son attitude. Le Ministre des Affaires étrangères Krofta disait à notre chargé d'affaires que: "La Tchécoslovaquie dans cette circonstance grave, conformerait exactement son attitude à celle de la France" mais faisait remarquer que les "propositions allemandes" de règlement des problèmes européens jointes à la dénonciation du Pacte de Locarno, étaient adroitement rédigées pour séduire l'Ang-

3. n° 372, p. 485.

leterre. D'où cette constatation du Chargé d'affaires français "Bien que l'on conserve un calme absolu dans les milieux officiels, il n'est pas douteux que l'on attend avec une certaine anxiété quelles seront les réactions de la France et de l'Angleterre"⁴.

Le ministre roumain Nicolai Titulesco avait répondu par avance aux desiderata français. Le 7 mars en soirée il recevait longuement le ministre de France et se prononçait aussitôt pour des "sanctions économiques" qui toucheraient le Reich "dans son œuvre vive". Il déclarait ne pas mettre en doute l'appui complet que l'Angleterre et la Russie donneraient à la France, encore que la première "n'étant pas prête au point de vue armements, voudra gagner du temps". Il souhaitait enfin que le pacte franco-soviétique, qui avait servi de prétexte à Hitler pour son coup de force, fût très prochainement ratifié par le Sénat français "Toute hésitation à cet égard lui semblerait déplorable"⁵. Le lendemain 8 mars il disait sa "grande satisfaction de l'intention du gouvernement français d'adopter une attitude très nette et de ne pas admettre le fait accompli"⁶ et il souhaitait qu'à l'entrée des troupes allemandes dans la zone démilitarisée, il puisse être répondu par la concentration de deux corps d'armée sur la frontière française.

A Belgrade, la réaction fut moins rapide. Cependant le 10 mars au matin —avant donc la démarche prescrite par P. E. Flandin aux représentants diplomatiques—le président du Conseil Stoyadinovitch recevait le ministre de France: "Il m'a chargé spontanément de dire à votre Excellence (le ministre Flandin) que si, par malheur, la France se trouvait contrainte à la guerre, elle pouvait compter pour sa défense sur le concours le plus complet de la Yougoslavie et de son armée"⁷. Il se déclarait en outre convaincu que l'Allemagne n'aurait osé faire son geste sans la complicité de l'Italie. En commentaire, et en réponse aux divers bruits de rapprochement germano yougoslave, le ministre de France écrivait ce même 10 mars: "Rien ne me permet de douter de la bonne foi de Mr. Stoyadinovitch quand celui-ci m'exprime la ferme intention de la Yougoslavie, de mettre, si les circonstances le demandent, son armée à la disposition de la France. Nous ferions à notre tour le jeu de l'Allemagne si nous laissions supposer que nous n'avons plus confiance dans une amitié que nos rivaux nous envient et si nous suspicions les intentions d'un pays pour qui l'alliance avec la France, la collaboration avec la Petite

4. n° 307, p. 419.

5. n° 309, p. 421.

6. n° 326, p. 435.

7. n° 360, p. 476.

Entente et l'Entente balkanique restent les principaux articles de son credo politique"⁸.

Les documents publiés sont malheureusement muets sur la réaction des deux autres pays de l'Entente balkanique: la Grèce et la Turquie, par contre ils précisent de façon très intéressante la réaction bulgare. Le 11 mars le ministre de France vint exposer la position française au président du Conseil Kiosse-Ivanov: "Il m'a dit, rapporte le diplomate français, que personne ici [à Sofia] ne pouvait être indifférent à une violation du droit, qui était la base des institutions genevoises dans lesquelles la Bulgarie avait mis sa confiance. Le Ministre m'a dit alors, comme il l'avait déclaré quelques instants auparavant à Mr. Rustu Aras [ministre des affaires étrangères de Turquie] qu'il a été saluer à la gare, que la Bulgarie resterait fidèle à sa ligne de conduite antérieure et, qu'au cas de sanctions économiques décidées par la Société des Nations, elle se solidariserait avec l'Entente balkanique. Certes, cette discipline coûterait cher, mais la question était de principe et les principes devaient être respectés"⁹.

Cette "solidarité" avec l'Entente balkanique pouvait paraître quelque peu inattendue puisque lors des pourparlers préliminaires à la conclusion du Pacte, au début de 1934, l'accord n'avait pu se faire pour l'inclusion de la Bulgarie. Mais en février 1936, à l'occasion des obsèques du roi d'Angleterre George V, le roi Boris avait eu des conversations à Londres et à Paris durant lesquelles avait été abordée la question de l'adhésion éventuelle de la Bulgarie au pacte balkanique: la France qui s'était déclarée en faveur de cette candidature dès 1934, était toujours prête à renouveler son appui et Berlin s'en était ému¹⁰. D'autant que Paris était disposé à faciliter le réarmement de la Bulgarie "dans des limites raisonnables": une commande de 60 mortiers Brandt était à l'examen et une autre de 48 canons du Creusot avait été autorisée par le gouvernement français, en dépit des inquiétudes roumaines¹¹. Cette politique semblait, du point de vue français, avoir porté ses fruits.

Dans l'ensemble donc, les réactions de la Petite Entente et de l'Entente balkanique furent telles que le ministre Flandin l'espérait, à quoi s'ajoutait celle de la Bulgarie: le coup de force du 7 Mars 1936 avait fait l'unanimité contre l'Allemagne hitlérienne dans les Balkans.

* * *

8. n° 377, p. 489/90.

9. n° 387, p. 498.

10. n° 156, p. 226/227 et n° 171, p. 247/50.

11. n° 240, p. 338.

Mais comme l'exprimait dès le premier jour le Chargé d'affaires français à Prague partout on attendait "avec une certaine anxiété" quelles seraient les réactions de la France et de l'Angleterre.

Or sur ce point les Documents diplomatiques font apparaître une nette divergence. La première réaction du ministre Flandin avait été de fermeté. Le 8 mars à 18 h. 15, au nom du gouvernement français, il avait saisi le secrétaire général de la Société des Nations d'une demande de réunion d'urgence du Conseil afin de statuer sur la "contravention" de l'Allemagne aux articles 43 du Traité de Versailles et 1 du Traité de Locarno¹². Dans un télégramme adressé le même jour à douze postes diplomatiques—dont Belgrade, Bucarest, Ankara, mais ni Athènes, ni Sofia—il précisait l'état d'esprit de cette démarche: "Le gouvernement de la République n'a pu que constater l'impossibilité de négociations qui n'auraient d'autres bases que la répudiation du traité de Locarno et la création d'un état de fait contraire au traité ... Seule la fermeté qu'opposeront les puissances signataires aux prétentions que croit pouvoir fonder le gouvernement du Reich sur le fait accompli, permettra d'éviter, avec l'effritement de tout statut fondé sur un engagement international, le recours des Etats menacés à des mesures de défense plus immédiates"¹³. Et d'annoncer la réunion le 10 mars à Paris des signataires du Pacte de Locarno pour examiner la situation.

A Londres au contraire, on se prononça d'emblée pour la modération. Recevant l'Ambassadeur Corbin le 7 mars en fin de matinée, le secrétaire d'Etat au Foreign Office Anthony Eden, après avoir qualifiée de "déplorable" l'initiative allemande lui déclarait "Qu'en raison de la gravité des circonstances il serait désirable qu'aucune action tendant à engager irrémédiablement l'avenir ne fut entreprise avant que les gouvernements intéressés et particulièrement ceux de la France et de la Grande-Bretagne aient pu entrer en consultation". Le diplomate français lui demanda de préciser sa pensée et Anthony Eden de répondre: "que, naturellement, il n'entendait pas empêcher le gouvernement français de prendre toutes les mesures qu'il jugerait utiles pour sa sécurité"¹⁴. C'était, en langage diplomatique, un très net avertissement à ne rien entreprendre dans l'immédiat. Et dans un autre télégramme du 8 mars l'Ambassadeur français ajoutait: "Le Secrétaire d'Etat s'est abstenu, malgré mon insistance, de me donner aucune indication sur sa propre manière de voir. Il a gardé le silence sur la question du Pacte de Locarno lui-même,

12. n° 321, p. 430/1.

13. n° 328, p. 437/8.

14. n° 301, p. 413.

dont il déclarait il y a quelques jours devant le Parlement, que son gouvernement entendait remplir toutes les obligations. Sans vouloir en tirer de conclusions positives je ne puis m'empêcher de noter que, s'il a formellement désapprouvé la dénonciation du traité, elle ne paraissait provoquer chez lui aucune émotion, mais plutôt le soulagement inavoué qui suit un malheur longtemps redouté. Son attitude était celle d'un homme qui se demande quels avantages peuvent être tirés d'une situation nouvelle et non quelles barrières doivent être opposées à la menace adverse"¹⁵. Le même jour, 8 mars, le ministre P. E. Flandin convoquait Sir George Clerck ambassadeur d'Angleterre: "Cette conversation, écrivait-il, m'a laissé le sentiment que son gouvernement ne se rendait pas pleinement compte de la gravité de la situation créée par l'initiative allemande ni de l'effort qu'elle appelle de la part des signataires du traité de Locarno. J'ai à cet égard noté particulièrement ce que m'a dit Sir George Clerck du souci de son gouvernement d'examiner l'aide-mémoire allemand"¹⁶ avec d'autant plus de soin qu'il contenait des éléments favorables tels que le retour à la SDN et la conclusion d'un traité de longue durée. J'ai répondu que la France ne pourrait accepter aucune discussion sur la première donnée qui comporterait pratiquement l'abandon de la zone démilitarisée du Rhin"¹⁷. En conséquence le Ministre demandait à l'ambassadeur Charles Corbin "d'intervenir d'urgence auprès du gouvernement britannique sur le danger qu'il y a à laisser dériver le débat" et après avoir argumenté sur l'aspect "illusoire" de nouvelles négociations avec un IIIème Reich qui "pour la seconde sinon la troisième fois, sur des points essentiels et au mépris des engagements, met les autres gouvernements devant le fait accompli", P. E. Flandin concluait ses instructions à son représentant à Londres: "Ce n'est en toute hypothèse que par la fermeté des puissances signataires à ne pas accepter le fait accompli que des négociations pourraient aboutir, sur des points favorables ou acceptables, à des accords qui ne seraient point illusoires"¹⁷.

Les efforts du diplomate français furent infructueux. Anthony Eden se montra peu empressé de participer à une réunion à Paris des Puissances locarniennes; il invoqua d'abord l'obligation d'être présent à un débat au Parlement mais ajouta: "qu'il craignait que l'opinion publique anglaise ne jugeât pas très favorablement une réunion des gouvernements organisée à

15. n° 316, p. 426/7.

16. Remis par von Neurath à l'Ambassadeur François-Poncet le 7 mars à 10 h. 30 il annonçait la réoccupation de la Rhénanie mais en même temps proposait la conclusion d'un pacte nouveau fondé sur l'égalité absolue des droits et envisageait un éventuel retour de l'Allemagne à la SDN.

17. n° 317, p. 427.

Paris avant le Conseil [de la SDN]. Il aimerait mieux qu'elle se tint à Genève même où cette consultation préalable paraîtrait toute naturelle et où elle offrirait plus de facilité au point de vue matériel à ses participants"¹⁸. Sur ce point cependant la thèse française l'emporta: la réunion des Puissances signataires de Locarno retardée de vingt-quatre heures pour faciliter la participation britannique se tint à Paris le 10 mars. Aucun compte-rendu n'en a été retrouvé dans les archives françaises¹⁹, mais par un télégramme adressé à tous les postes en Europe le ministre Flandin les informait de l'essentiel des discussions: "La réunion, écrivait-il, a permis aux représentants anglais de mesurer l'erreur qu'ils avaient commise dans l'appréciation de l'attitude que le gouvernement français et le gouvernement belge étaient nécessairement conduits à adopter en présence de l'initiative prise par l'Allemagne en Rhénanie. Mr. Eden qui, dans sa déclaration de la veille [à la Chambre des Communes], paraissait ne retenir des obligations de Locarno que celles qui visent le cas d'une agression caractérisée, a du comprendre que la responsabilité britannique était également engagée dans le cas d'une simple contravention à l'article 43 [sur la démilitarisation de la zone]"²⁰. En conséquence on décida de poursuivre les échanges de vue à Londres à partir du 12 juin, à Genève à l'occasion de la réunion du Conseil de la SDN à partir du 14. Les discussions aboutirent, on le sait, à la condamnation morale de l'Allemagne mais à aucune sanction d'ordre militaire, ni d'ordre économique.

Il faut pourtant noter qu'à la veille de son départ pour Londres le 11 mars, le ministre Flandin avait demandé à la Marine française d'"Etudier d'urgence pour, au besoin, être apporté à Londres demain jeudi par un amiral, un projet de *prise de gage* possible, en accord avec l'amirauté britannique, sur les Allemands. Il s'agit de quelque chose qui serait à exécuter *sans coup férir*"²¹, toutes précautions étant envisagées pour que nous puissions, le cas échéant, faire face (en liaison avec l'Angleterre et l'Italie) à nos objectifs de guerre normaux. Exemple: Hélioland, blocus d'un port, saisie de navires etc..."²². Mais les militaires français furent très réservés estimant qu'une telle action entraînerait une guerre et demandèrent finalement au moins une mobilisation partielle avant toute action²³. A la veille d'élections générales prévues pour le mois de mai pareille mesure apparut impossible.

18. n° 322, p. 431/2.

19. Note 1, p. 393.

20. n° 380, p. 493.

21. Les mots sont soulignés dans le texte du ministre.

22. n° 390, p. 501/2.

23. n° 391, p. 502/3, n° 392, p. 504/6, n° 406, 500/3, n° 305, p. 606/700.

Pacifisme profond de l'opinion publique, système militaire inadéquat à une action rapide, refus de l'Angleterre d'envisager pareille action: ces trois facteurs déterminèrent la "passivité" de la politique de la France qui finalement s'inclina devant le coup de force de Hitler.

* * *

Quelles allaient être, dans l'Europe danubienne et balkanique, les conséquences de cette passivité?

Dans une note du 12 mars à l'intention du Ministre Flandin, Mr. Massigli, alors directeur adjoint des affaires politiques au Quai d'Orsay, essayait de les prévoir: "Un succès allemand ne manquerait pas d'encourager les éléments qui, en Yougoslavie, regardent vers Berlin. Il les encouragera d'autant plus que, pour le moment, le gouvernement yougoslave est décidé à nous appuyer sans réserve, et qu'il nous l'a fait savoir. En Roumanie, ce sera la victoire des éléments de droite que travaille la propagande hitlérienne. La Tchécoslovaquie n'aura plus qu'à composer avec l'Allemagne. L'Autriche ne cache pas son anxiété "la prochaine fois, ce sera notre tour", dit-on au ministre de France à Vienne. La Turquie qui a, avec l'Allemagne, des relations économiques de plus en plus étroites, mais qui, politiquement, se maintient dans l'axe France-Angleterre, peut être amenée à modifier sa ligne... La question qui se joue en ce moment est celle de savoir si l'Europe sera ou non allemande"²⁴.

Ces prévisions se réalisèrent à plus ou moins brève échéance. C'est à *Belgrade* qu'elles devinrent d'abord perceptibles. Dès le 13 mars le ministre de France dans cette ville soulignait la réserve de la presse Yougoslave "les bonnes volontés, écrivait-il, sont découragées par une censure pointilleuse et qui continue, même dans les circonstances actuelles, à ménager l'Allemagne"²⁵. Sans doute ce même diplomate trouvait-il excessives les craintes exprimées par Prague au sujet de la politique yougoslave jugée trop favorable à l'Allemagne et l'expliquait-il essentiellement par des considérations économiques; il en reconnaissait toutefois les implications politiques: "Il apparaît par exemple, écrivait-il, d'ores et déjà certain que la Yougoslavie considérerait comme impossible de se rallier éventuellement à une politique de sanctions contre le Reich. L'ajoute qu'en outre les divergences de vue, qui se sont encore récemment manifestées entre les points de vue français et anglais dans l'affaire de la zone démilitarisée, incitent le gouvernement de Belgrade à se

24. n° 407, p. 525.

25. n° 422, p. 546.

montrer prudent et à ne pas s'exposer"²⁶. Mais de la prudence on passa bien vite à la "réserve". En date du 6 mai notre représentant diplomatique s'en faisait l'écho: "Au cours des conversations qu'il a eues avec le prince Régent, et Mr. Stoyadinovitch, Mr. Politis [ministre de Grèce à Paris]...a été frappé de l'inquiétude qu'on éprouvait ici [à Belgrade] sur les tendances de la politique française. Certains bruits notamment qui ont trouvé un écho dans notre presse, et d'après lesquels la France devrait se replier dorénavant sur elle-même et se consacrer entièrement à la défense de son propre sol incitent (...) certains milieux yougoslaves à ménager l'Allemagne en vue d'y pouvoir trouver éventuellement un contrepoids à la pression italienne. A la Cour, l'influence anglaise gagne du terrain"²⁷. Et le lendemain le ministre de France résumait ainsi ses impressions "Si l'on se trouve [à Belgrade] dans l'incertitude sur le concours que la France pourra dorénavant accorder à la Yougoslavie, cela ne provient pas seulement des opinions émises dans les milieux irresponsables: on nous reproche au fond de ne pas avoir été assez énergiques vis à vis de l'Allemagne au lendemain du 7 mars. "Vous avez laissé entrer les Allemands dans la zone démilitarisée et maintenant vous n'allez pas être en mesure d'empêcher la construction de fortifications qui seront face aux vôtres et les annihileront. Vous laissez en somme libre cours à la tactique allemande qui veut se couvrir à l'Ouest pour avoir les mains libres à l'Est"²⁸. Le 10 juin 1936 le Dr. H. Schacht, ministre de l'économie du Reich, arrivait à Belgrade et y recevait un accueil chaleureux des dirigeants de l'économie: c'était le début d'une évolution qui allait conduire le gouvernement Stoyandinović à une collaboration de plus en plus étroite avec les Puissances de l'Axe.

A Bucarest, le ministre Titulesco avait été un des premiers et plus chauds partisans d'une politique de fermeté vis à vis de l'Allemagne et l'on s'y était réjoui—surtout dans les milieux nationaux-paysans—de la prise de position également très ferme de l'U.R.S.S.²⁹. Le roi par contre avait blâmé le geste d'Hitler, plus pour sa forme que pour son fond Il estime que ce qu'il faut avant tout c'est gagner du temps pour permettre aux esprits de s'apaiser. Il croit que l'Allemagne ne donnera pas son acquiescement aux décisions du Conseil de la SDN et que l'on continuera à discuter pendant plusieurs mois "et c'est ce qui vaut le mieux, car les esprits se calmeront et personne nulle part en Europe ne veut la guerre"³⁰. Sans doute la quasi totalité de la presse

26. n° 510, p. 670/1.

27. T. II n° 168, p. 254/5.

28. T. II n° 180, p. 273.

29. n° 451, p. 584.

30. n° 491, p. 642.

roumaine se déclara satisfaite de la condamnation de principe portée contre l'Allemagne par le Conseil de la SDN le 19 mars: "Mais, faisait remarquer le Ministre de France à Bucarest, il ne faut pas nous dissimuler que le coup de force de Hitler a impressionné les Roumains et que la propagande allemande, avec ses moyens insinuants et surtout avec les sommes considérables qu'elle dépense dans ce pays saura profiter de la crise qui vient d'ébranler l'Europe pour développer encore davantage son action en Roumanie"³¹. Celui qui en fut le plus affecté fut assurément Nicolai Titulesco. Le 4 mai il s'entretenait avec Mr. d'Ormesson représentant de la France: "Me parlant de la situation européenne il ne m'a pas caché ses inquiétudes. Tout en se montrant moins pessimiste que d'autres hommes politiques roumains (Mr. Tataresco notamment) au sujet des rapports entre la France et l'Angleterre, Mr. Titulesco estime que, depuis le 7 mars, la France a vu son prestige diminuer dans l'Europe centrale et orientale. Il n'est pas douteux ... que le geste brutal d'Hitler et le peu de réactions effectives qu'il a soulevées en retour, a fortement impressionné les Etats danubiens et orientaux. Aussi Mr. Titulesco m'a-t-il prié de "lancer un SOS à mon gouvernement" en lui demandant de se montrer aussi énergique que possible vis à vis de l'Allemagne, dans l'intérêt même du prestige que la France doit conserver vis à vis des Etats secondaires qui appuient sa politique"³². Et à notre ministre à Belgrade il livrait le fond de sa pensée: "Ajoutant que, si le gouvernement français avait décidé au lendemain du 7 mars conformément à l'opinion émise par votre Excellence [le ministre Flandin] et plusieurs membres du Cabinet, de mobiliser plusieurs classes, la situation se serait présentée pour nous dans de bien meilleures conditions à la réunion de Londres, et nous aurions donné à l'Allemagne un avertissement salutaire qui aurait pu avoir les conséquences les plus heureuses "Le Führer de l'Allemagne, m'a fait remarque le ministre des affaires étrangères roumain, a pris sa décision d'entrer dans la zone démilitarisée contre l'opinion des chefs de son armée. Le gouvernement français aurait du prendre la responsabilité de mesures de riposte, même si le ministre de la Guerre et le Chef d'Etat-major général y étaient opposés"³³. La disgrâce du ministre Titulesco, exclu du gouvernement le 29 août 1936, fut le signe manifeste de la nouvelle orientation que le roi Carol et les partis de droite entendaient donner à la politique extérieure de la Roumanie³⁴.

31. n° 494, p. 647.

32. T. II n° 158, p. 244.

33. T. II n° 180, p. 273.

34. T. III n° 228, p. 329 (dépêche de Moscou).

Pour *Sofia* les documents diplomatiques sont muets. Mais la passivité de la politique française n'avait pas dû rendre favorable le jugement du roi Boris qui deux ans auparavant, rentrant de Berlin, avait tenu au roi Alexandre de Yougoslavie des propos fort sévères sur la France: "Il aurait dit que tout y est pourri, qu'on ne peut plus y compter sur personne, qu'il n'y a plus moyen de faire avec la France de politique d'avenir. Il aurait par contre fait le plus grand éloge du régime hitlérien ainsi que du haut esprit de désintéressement qui anime ses chefs. Il aurait par contre vanté le calme et l'ordre qui règne partout en Allemagne et souligné l'extraordinaire renaissance de la puissance allemande"³⁵. En tout cas les voyages balkaniques du maréchal Goering fin mai et du Dr Schacht à la mi-juin 1936 qui tous deux firent halte à Sofia, marquèrent un progrès de l'influence allemande en Bulgarie. Mr. Massigli notait que le pourcentage des exportations bulgares vers le IIIème Reich était passé entre 1931 et 1935 de 29 à 48% et allait augmenter encore³⁶. De plus le bruit courait à Ankara d'une manoeuvre diplomatique dans l'Europe du Sud-Est: "On soupçonnait la diplomatie du Reich de chercher à rapprocher la Bulgarie et la Turquie, mais en demandant à celle-ci de payer les frais de ce rapprochement, par l'octroi à la Bulgarie d'un débouché sur la mer en territoire Thrace"³⁷. Toujours est-il que lors de la réunion annuelle des chefs d'états-majors généraux des Etats de la Petite Entente, à Bucarest du 15 au 20 juin 1936, l'hypothèse d'opérations contre la Bulgarie fut étudiée. Elles étaient envisagées dans le cadre du pacte Balkanique en coopération entre la Roumanie, la Yougoslavie et la Turquie, tandis que la collaboration militaire de la Grèce n'était pas encore acquise. Mais alors que dans l'hypothèse d'une guerre européenne la mise "hors de cause" (sic) de la Hongrie apparaissait primordiale pour la Petite Entente, celle de la Bulgarie n'était que secondaire: "Le raisonnement de base est le suivant: la Bulgarie est éloignée de l'Allemagne, bloquée par les états signataires du pacte balkanique. Il est possible qu'elle se cantonne dans la neutralité. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison de l'attaquer, l'invasion de ce pays n'est prévue que dans le cas où il ferait acte d'hostilité"³⁸.

Athènes était assurément fort loin du Rhin et c'est à travers l'Entente Balkanique que son évolution peut être précisée. Or, les Etats de l'Entente tinrent une réunion à Belgrade les 4 et 5 mai 1936. Les discussions furent

35. 1ère série T. V n° 491, p. 924 (dépêche de Belgrade du 12 Mars 1934).

36. T. II n° 418, p. 637.

37. T. II n° 316, p. 477.

38. T. II n° 365, p. 546.

vives entre le président Metaxas et ses partenaires roumain Titulesco et yougoslave Stoyadinovitch précisément à propos de la définition des obligations de la Grèce résultant du Pacte balkanique. Finalement l'accord s'était fait sur les bases suivantes: "1^o Dans le cas d'un conflit entre un Etat balkanique et un Etat non balkanique, la Grèce gardera une neutralité définie par Mr. Politis du nom de "neutralité armée" et qu'elle s'engage à défendre. 2^o Dans le cas où une puissance non balkanique attaquerait une puissance balkanique et où celle-ci recevrait l'appui de l'Angleterre et de la France, la Grèce interviendrait contre l'agresseur. 3^o Dans le cas d'une attaque bulgare-hongroise, la Grèce interviendrait également. 4^o La frontière albanaise est considérée comme frontière balkanique". Et le communiqué officiel d'annoncer que la Grèce avait ainsi "précisé sa position vis-à-vis du Pacte balkanique dans le sens d'un accroissement de solidarité entre ses signataires à la satisfaction unanime des membres du conseil permanent"³⁹. En fait, on vient de voir qu'au moment de la réunion de la Petite Entente à Bucarest en juin la collaboration militaire de la Grèce à une éventuelle action contre la Bulgarie n'était pas acquise. Mais l'Entente Balkanique avait aussi évoqué, à Belgrade, l'acte de force de Hitler: "Les ministres des Affaires Etrangères ont précisé au cours de leurs délibérations, que leurs gouvernements se rangeraient dans l'affaire rhénane aux côtés de la France et de l'Angleterre. S'il y avait divergence dans les vues de ces deux puissances, les états de l'Entente balkanique reprendraient leur liberté d'action et agiraient au mieux de leurs intérêts"⁴⁰. La France s'étant finalement aligné sur la position anglaise la Grèce n'eut pas à choisir, mais son attitude n'aurait pas fait de doute, car, écrivait à propos d'un autre problème notre Ambassadeur à Athènes "Le gouvernement grec est surtout préoccupé, avant de déterminer son attitude, de connaître celle des grandes puissances et, comme à l'ordinaire, celle de l'Angleterre"⁴¹. Cette docilité envers l'Angleterre n'empêcha pas Athènes de faire bon accueil au Dr. Schacht. Sans doute notre représentant faisait-il remarquer que dans les rapports économiques avec l'Allemagne le Général Metaxas "subissait les événements plutôt qu'il ne les dirigeait", il n'en concluait pas moins: "Avec beaucoup d'habileté, l'Allemagne s'est abstenue jusqu'ici de toute activité politique pour concentrer son effort dans le domaine économique et dans celui des œuvres de la propagande intellectuelle. A cet égard, elle a enregistré des résultats remarquables, en sorte que tout est prêt aujourd'hui pour une action politi-

39. T. II n° 166, p. 253.

40. T. II n 192, p. 292.

41. T. II n° 82, p. 137.

que efficace, au cas où, de l'avis du gouvernement allemand, les circonstances rendraient celle-ci désirable"⁴².

La réaction de la *Turquie* fut plus inattendue: le ministre des Affaires Étrangères Rüstü Aras profita de la session à Londres du Conseil de la SDN —du 12 au 19 mars—pour soulever officiellement la question des Détroits, démilitarisés depuis le Traité de Lausanne en 1923. Et la presse officieuse d'établir un parallèle avec le problème de la Rhénanie "On trouve donc que l'Allemagne a mal fait, écrivait Abidin Daver dans la "République" du 28 mars. Voici que la Turquie agit bien et, sans réoccuper militairement la zone neutre des Détroits, elle demande l'abolition du régime actuel. Elle pousse même la délicatesse jusqu'à s'abstenir de donner à sa demande un caractère d'urgence à un moment où l'Europe traverse une période de crise. Elle se contente seulement de faire savoir qu'elle ne renonce point à ses anciennes revendications. Si ceux qui ont blâmé l'action de l'Allemagne sont vraiment sincères dans leurs déclarations, ils doivent apprécier la conduite correcte et noble de la Turquie en faisant droit à la demande de ce pays qui veut arriver à la suppression du régime des Détroits par la voie diplomatique. On démontrerait ainsi que les justes revendications ne sont pas assurées par la force et la contrainte seulement, mais qu'elles peuvent encore l'être par des moyens pacifiques. Devant cet exemple, les peuples s'abstiendraient, dorénavant, de déchirer les traités et de les jeter au panier, et l'on aurait, de la sorte, rendu un grand service à la cause de la paix"⁴³. Cet appel fut entendu. L'U.R.S.S. fit aussitôt connaître son accord; elle n'avait, il est vrai, jamais ratifié la Convention des Détroits et dès son entrée à la SDN avait promis son appui à la Turquie en cette affaire. Mais la presse soviétique faisait aussi référence au coup de force du 7 mars: "Elle oppose, dans la forme comme dans le fond, la démarche turque à l'initiative hitlérienne en Rhénanie, la première tendant à l'ouverture de pourparlers sur la base d'une situation nouvelle et visant à des fins défensives; la seconde, au contraire, ayant créé un fait accompli au mépris d'engagements internationaux souscrits, et tendant à des buts offensifs"⁴⁴. Par contre la réaction du ministre Titulesco fut nettement défavorable: "C'est par un télégramme du ministre de Roumanie à Ankara que Mr. Titulesco a appris hier après-midi [10 avril] la nouvelle initiative prise par le gouvernement turc.... Il en a été fort ému. Il avait été en effet convenu, et Mr. Rüstü Aras lui avait confirmé récemment Belgrade, que l'af-

42. T. II n° 428, p. 660.

43. n° 534, p. 714.

44. T. II n° 67, p. 116.

faire serait inscrite à l'ordre du jour de la réunion de l'Entente balkanique fixée au 4 mai. Il redoute vivement le parti que la Hongrie pourra tirer du geste turc pour son propre réarmement"⁴⁵. Il est vrai que le 1er Avril la Diète autrichienne avait, unilatéralement, voté le principe du rétablissement du service militaire obligatoire, ce qui avait vivement inquiété Bucarest et la Petite Entente craignant que cet exemple ne fût suivi par la Hongrie et la Bulgarie.

La France qui avait protesté contre la décision de Vienne, hésita devant la demande d'Ankara. Par un télégramme en date du 15 avril le ministre Flaminio consultait ses représentants à Londres, Rome, Athènes, Belgrade, Sofia, Bucarest, Moscou pour connaître l'attitude des divers gouvernements sur la question des Détroits et précisait que la position française n'avait pas été arrêtée. Deux jours après il faisait le point : le gouvernement britannique après "s'être félicité de voir le gouvernement turc adopter des méthodes légales et régulières pour obtenir la révision de la convention de 1923" réservait la question de fond "mais paraît avoir accepté le principe de la négociation". Belgrade, Sofia et Athènes rendaient hommage "à la correction de l'attitude en Turquie" mais nuançaient leurs positions. Pour Belgrade "le gouvernement yougoslave estime n'être intéressé au réarmement des Détroits que par la réaction qu'une telle mesure pourrait provoquer en Bulgarie. Tout en souhaitant rester en bonnes relations avec le gouvernement turc, il tient avant tout à prendre l'avis de ses alliés". Pour Sofia : "Le gouvernement bulgare est d'autant moins enclin à faire opposition à la demande d'Ankara que son pays n'a pas de marine de guerre et se résigne à être commercialement bloqué, quoi qu'on stipule, en cas de conflit intéressant la Turquie. Il ne paraît pas avoir l'intention d'exciper pour le moment du réarmement des Détroits, pour imiter l'exemple de l'Autriche qu'il juge sévèrement". Pour Athènes "Le gouvernement hellénique a déjà laissé entendre au ministre de Turquie qu'il accepterait la demande d'Ankara. L'attitude des grandes puissances, et particulièrement de l'Angleterre, semble le préoccuper davantage que celle des autres membres de l'Entente balkanique. Il ne compte pas demander l'abolition de la clause de 1923 qui stipule la démilitarisation de certaines îles grecques voisines des Détroits". Seul "Mr. Titulesco, qui se trouve en France, a manifesté une très vive indignation. Il reproche au gouvernement turc d'avoir pris une telle initiative sans avoir consulté les autres membres de l'Entente balkanique comme l'y obligeait le traité qui sert de base à ce groupement et comme Mr. Rustu Aras s'y était engagé récemment à Lond-

45. T. II n° 58, p. 107.

res”⁴⁶. Muni de ces informations, et après s’être assuré, contrairement aux allégations de Mr. Titulesco⁴⁶, de l’acceptation de Moscou⁴⁷, le gouvernement français répondit le 23 avril à la demande turque: “Notre réponse, faisait remarquer le Ministre Flandin, qui accepte le principe de la négociation mais réserve entièrement le fond de la question, semble très proche de celle qu’a faite le gouvernement britannique”. Nul doute que le désir de maintenir l’entente avec l’Angleterre au cœur même de la crise européenne déclanchée par l’acte d’Hitler, ne fut pour Paris la raison majeure d’accepter une révision des traités. La note française soulignait d’autre part “Le gouvernement de la République française est heureux de se rencontrer une fois de plus avec la gouvernement de la République turque pour estimer que les traités internationaux ne sauraient être modifiés par une action unilatérale”⁴⁸. L’accord de Montreux qui allait être signé le 20 juillet 1936 apparaît ainsi, pour les Balkans, comme une conséquence—légale celle là—de la réoccupation de la Rhénanie le 7 mars précédent.

* * *

Le bilan de la “passivité” française—et quelles que soient les raisons de cette passivité—apparaît finalement lourd dans l’espace danubien et balkanique. Les prévisions pessimistes de Mr. Massigli se réalisèrent. Sans doute la Petite Entente et l’Entente Balkanique se réunirent-elles au lendemain du coup de force, à Belgrade et Bucarest du 4 au 8 mai pour appuyer la position française. Mais cela apparaît un geste quelque peu conventionnel: des intérêts nouveaux se faisaient jour, symbolisés par le voyage du Dr. Schacht un mois après. Dès le 9 mars le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères Kamil Krofta avait dit à notre chargé d’affaires à Prague: “Tout se tienn Europe et le succès des plans allemands sur le Rhin provoquerait rapidement l’effondrement de tout notre système de sécurité dans l’Est et dans le bassin danubien”⁴⁹. Ce fut vrai également pour les Balkans.

A la question de savoir si l’Europe allait ou non être allemande, l’avenir proche allait répondre—hélas! pour la paix et pour ses peuples—qu’elle serait, quelques années du moins, hitlérienne.

Université de Paris III (INALCO)

46. T. II n° 87, pp. 144/5.

47. T. II n° 89, p. 147 et n° 95, p. 153.

48. T. II n° 107, p. 176.

49. n° 343, p. 454.